



Notice d'utilisation COSOLUCE pour le paramétrage dans <u>Ambre</u> : Bascule vers la nomenclature M57

1.	Introduction	2
2.	Création du dossier Budget Primitif	2
3.	Fongibilité des crédits	6
4.	Autorisations de programme	6
5.	Autorisations d'engagement	7

1. Introduction

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ce document décrit les différentes manipulations relatives au passage à ce plan de compte dans Ambre et les nouveautés de celui-ci par rapport au référentiel M14.

2. Création du dossier Budget Primitif

Il faudra au préalable que l'exercice 2023 ait été créé dans Corail (cf. *Notice d'utilisation COSOLUCE pour le paramétrage dans Corail : Bascule vers la nomenclature M57, 4. Création de l'exercice 2023*).

Environnement Outils ? Gestion des dossiers budgétaires Ctrl+G	 Menu <i>Environnement</i> Sélectionner <i>Gestion des dossiers budgétaires</i> Cliquer sur le bouton Ajouter »
Dossiers budgétaires	COMMUNE Saint Jean de Coloris

Dossier budgéta	Budget et réglages (1) Budget et réglages (2)				
Budget / CA :	Année :	- Ajouter			
Collectivité :	· ·	Supprime			
Titre :					
N° INSEE :	Poste comptable :				
	Onglet Dossier budgétaire	·			
	Description :				
	Budget / CA : Choisir <i>Budget Primitif</i> dans la liste				
	Année : Saisir 2023				
	Collectivité : Sélectionner le nom de la collectivité dans l	a liste			
 Titre : en cliquant dans la zone blanche, le nom de la collectivité repris, vous pouvez l'adapter 					
Autre ligne : le libellé <i>BP 2023</i> s'inscrit automatiquement					
N° INSEE : modifier le N° INSEE si nécessaire					
	Poste comptable : saisir le nom de votre trésorerie				

Ne co	ocher pas la case <i>Rep</i>	prendre un dossier exis	tant.
Cadre comptable et présentation	on		
 Budget principal (par défaut) 	C E	Budget annexe	 Budget autonome
• M14	 Collectivité 	 Fonctionnel 	○ > 3500 h.
C M22	C CCAS	 Détaillé (développé) 	
M31 (non géré)	C Caisse des écoles	 Simplifié (abrégé) 	○ < 500 h.
M4 Généraliste	C M157 Association		
M41 (modèle M4x)	C M157 Syndicat	Ancience association syndical	
0 M42 (modèle M4x)	C M832		
0 M43 (modèle M4x)	C EPCI	☐ Budget assujetti à la TVA	
M49 (modèle M4x)		_ Commune de moins de 500 h.	
M52 (modèlo M14)		[—] 3500 h.	

La fenêtre suivante apparaît :



Si la trésorerie vous a demandé d'utiliser un plan de compte fonctionnel, cliquer sur Oui.

Dans les deux autres cas (*simplifié* ou *détaillé*), cliquer sur Non.

On a alors la fenêtre suivante :

Confirmation	×
Voulez-vous intégrer les restes à réaliser de précédent (CA voté avant le vote du budge	e l'exercice t) ?
Qui	Non
	Cliquer sur <i>Oui</i> (cf. <i>Notice d'utilisation COSOLUCE pour le paramétrage dans Corail : Bascule vers la nomenclature M57, 6. Saisie des restes à réaliser</i>).

On aura ensuite selon les cas trois fenêtres possibles :

• Si un plan de compte simplifié a été choisi, on aura :



• Si un plan de compte détaillé a été choisi, on aura :



• Si un plan de compte fonctionnel a été choisi, on aura :



Recolcul	du loudget, de la situation et des engagements	×
Cet va c	te option permet le recalcul des totaux par article, opération, à partir des informations saisies. Ce recalcul corriger éventuellement les montants budgétaires, les réalisations, les engagements, etc.	
(- Traite	ments en cours	THEFT
	Réindexation de tables de la base de données (2/53)	
	Contrôle de la présence des postes analytiques	
	Contrôle des fonctions, opérations et articles	
	Fusion des situations identiques	
	Recalcul des décisions modificatives et virements de crédit	
	Recalcul des opérations d'ordre budgétaire	
	Recalcul des totaux budget par article, opération	
	Vérification de la situation des tiers	
	Contrôle de cohérence des piéces jointes dans les marchés et lots	
	Vérification des écritures d'inventaires	
	Recaicul des montants engagés	
	Recalcul des montants en cours	
	Recaicul des montants des mandats et têtres en historique	
	Vérification des montants des restes à réaliser	
	Purge de la situation	
	Contrôle de la cohérence des articles	
	Recalcul du premier article des mandats et titres en historique	Terrer
2001		

Une fois le recalcul terminé, la fenêtre suivante s'affiche :



Le logiciel crée ensuite le plan de compte pour le budget primitif :



Une fois la mise à jour du plan comptable terminée, le dossier budgétaire est prêt pour la saisie.

3. Fongibilité des crédits

Comme dans Corail, il existe un paramétrage dans Ambre concernant la fongibilité des crédits (cf.

Notice d'utilisation COSOLUCE pour le paramétrage dans Corail : Bascule vers la nomenclature M57).

Il se trouve dans *Environnement/Gestion des dossiers budgétaires* onglet *Budget et réglages (1)* :

Dossiers budgétaires COMMUNE Saint Jean de Coloris						
Dossier budgétaire		Budget et réglages (1)	Budget et réglages (2)			
- Niveau (modalités) de vote						
Vote de l'investissement :	• Par chapit	re Vote du fonctionnement :	 Par chapitre 			
	 Par article 		O Par article			
☑ Vote avec opérations	Avec vote	formel sur chacun des chapitres				
Taux fongibilité des crédits :	Inv.	7,50 % Fon. 7,50 %]			
Type de provisions :	O Provisions	semi-budgétaires				
	 Provisions 	budgétaires N delib.				
		Date délib. :	_/_/			
Col. budget pour mémoire :	 Total Budg 	et C Budget Primitif				
Vote du budget :	O Sans reprise des résultats de l'exercice N-1					
	 Avec reprint 	se des résultats de l'exercice N-1 après le vote du CAN	√-1			
- Environnement de travail	 Avec reprint 	se anticipée des résultats de l'exercice N-1				
Utiliser les opérations d'investissement		Les emprunts proviennent de RUBIS (d	dette COSOLUCE)			
Utiliser les postes analytiques 1		Utiliser les postes analytiques 2	r Saisir un budget analytique			
- Divers						
Propositions saisies : Propositions saisies :	positions nouve	elles O Propositions glob	pales			
Ne pas détailler les articles par vote						
Ne pas montrer le cumul par article dan	s les listes de c	iontrole				
Le comple auministratif est vote avant le Montants arrondis à l'impression	vole au buage	L.				
Récupération automatique des restes à	réaliser de la c	comptabilité				
Régime des AP / AE adopté au RBF						

4. Autorisations de programme

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers.ⁱ

En M57, le montant total des autorisations de programme est limité à 2 % des dépenses réelles d'investissement (les restes à réaliser étant exclus des modalités de calcul).

En cas d'évènement imprévu, l'assemblée délibérante procède au transfert du montant d'Autorisation de Programme nécessaire depuis la dotation inscrite sur le chapitre 020 **Dépenses** *imprévues (dans le cadre d'une AP)* pour abonder le chapitre qui sera utilisé pour enregistrer l'engagement de la dépense rendue nécessaire par cet évènement (décision modificative).

La fongibilité des crédits peut permettre à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer ces mouvements de crédits dans la limite prescrite.

		Investissement			
			Dépenses		Recettes
	Résultats antérieurs (a)	(D001)	0,0	(R001)	0,00
2				(R1068)	0,00
0	Restes à réaliser (b)		0,0]	0,00
2	Total des crédits de l'exercice antérieur		0,0	D	0,00
2	(c = a + b)			1	
	Deficit/Excedent				
	Propositions 2023 (Hors 020 - 022) (d)		1 804 740,0		1 768 040,00
2	Déficit/Excédent		36 700,0	2	
0	Total 2022		1 804 740,0	<u>ס</u>	1 768 040,00
2	(e = c + d)			-	
2	Déficit/Excédent		36 700,0	2	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)		0,0	5	36 700,00
2	Opérations d'ordre		0,00]	0.00
à 0	l'intérieur de la section (g)]	
2	Déficit/Excédent				36 700,00
3	Total du budget (h = e + f + g)		1 804 740,0		1 804 740,00
	Déficit/Excédent]	
	Pour info 020 - 022		10 000,00)	
L	Imprimer				Fermer
198			\backslash		
			Cor	nme le ch	napitre 020 est réservé s de programme, il est
		l'équilibre du budget.			
					0

En l'absence d'engagement constaté en fin d'exercice, l'autorisation de programme est obligatoirement annulée.

Cette modification de la gestion du chapitre **020** rend sa gestion beaucoup plus complexe qu'en M14.

5. Autorisations d'engagement

Les autorisations d'engagement sont réservées aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles l'entité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers et à l'exclusion des frais de personnels.ⁱ

En M57, le montant total des autorisations d'engagement est limité à 2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En cas d'évènement imprévu, l'assemblée délibérante procède au transfert du montant d'Autorisation d'Engagement nécessaire depuis la dotation inscrite sur le chapitre 022 *Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)* pour abonder le chapitre qui sera utilisé pour enregistrer l'engagement de la dépense rendue nécessaire par cet évènement (décision modificative).

La fongibilité des crédits peut permettre à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer ces mouvements de crédits dans la limite prescrite.

		Fonctionnement			
			Dépenses		Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002)	0,00	(R002)	538 244,00
0	Restes à réaliser (b)		0,00		0,00
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)		0,00		538 244,00
2	Déficit/Excédent				538 244,00
	Propositions 2023 (Hors 020 - 022) (d)		1 510 263,00		1 008 719,00
2	Déficit/Excédent		501 544,00		
2	Total 2022 + propositions 2023 (e = c + d)		1 510 263,00		1 546 963,00
2	Déficit/Excédent				36 700,00
+	Opérations d'ordre de section à section (f)		36 700,00		0,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)		0,00		0,00
2	Déficit/Excédent		36 700,00		
3	Total du budget (h = e + f + g) Déficit/Excédent		1 546 963,00	•	1 546 963,00
	Pour info 020 - 022		10 000,00		
			Comme autoris l'équilil	e le chapitr ations de p bre du bud	re 022 est réservé aux programme, il est exclu get.

En l'absence d'engagement constaté en fin d'exercice, l'autorisation d'engagement est obligatoirement annulée.

Cette modification de la gestion du chapitre **022** rend sa gestion beaucoup plus complexe qu'en M14.

i

i

Tome 2 de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

8